



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°228

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 13 Mars 2013

### Proposition ou "Provocation" de l'UIC ???

Le 07 Mars 2013 s'est tenue à l'Union des Industries Chimique (UIC) la 1ère réunion de négociation sur les "Structures Salariales" de la branche Chimie, à la demande unanime des 5 Organisations Syndicales qui revendiquent une revalorisation importante de la grille.

Il faut rappeler qu'entre 1996 et 2006, l'UIC a tout fait pour que l'aspect contractuel ne puisse fonctionner, aucun accord pendant cette période n'a vu le jour; en effet les seules modifications salariales sont apparues uniquement par des recommandations de l'UIC.

Cette politique salariale de branche manœuvrée par l'UIC a conduit en 10 ans à un abandon de 43 % de la valeur du point, inscrivant au fil du temps tous les coefficients de l'avenant n°1 en dessous du SMIC.

**L'UIC n'ayant jamais admis l'évolution annuelle de la valeur du point de la grille au moins à celle du SMIC...**

À la demande des 5 Organisations Syndicales, une **Commission Mixte Paritaire\*** a été mise en place, (malheureusement improductive).

Sur injonction du gouvernement, l'UIC a donc édifié une nouvelle grille de salaires en Avril 2006, faisant naître le "complément de salaire", qui n'a jamais été pris en compte dans l'assiette de calcul pour faire évoluer les primes conventionnelles (dimanche, nuit, ancienneté...).

#### **Nous avons rappelé à l'UIC nos revendications communes :**

- Une grille de salaire avec une seule valeur de point pour les 23 coefficients, sans complément de salaire,
- Une grille de salaire "base 35h00" payées 38h00,
- Aucun coefficient en dessous du SMIC.

\* La Commission Mixte Paritaire est composée de la Chambre Patronale, des 5 Organisations Syndicales et d'un membre du Ministère du Travail faisant office de médiateur.



L'UIC a cru bon de nous faire un historique depuis l'accord d'Avril 2006, en insistant sur le fait que la réunion de ce jour ne s'inscrit pas dans le cadre d'une négociation, mais uniquement sur les Structures Salariales.

**En clair, tout est possible pour réorganiser la grille des salaires tant que ça ne coûte rien à l'UIC !**

En réponse à nos revendications :

- ☛ **l'UIC accepte une grille de salaire à 35h00 mais en appliquant le 35/38<sup>ème</sup>**, ce qui conduit à une baisse des minima de notre grille sur lesquelles seront toujours indexées les primes d'ancienneté,
- ☛ pour la valeur de point unique, **l'UIC propose une grille en euro**, instituant de fait 23 valeurs de point,

***D'une juste revendication des 5 Organisations Syndicales,  
l'UIC répond par la provocation !***

**Conclusion :**

- ☛ Déconnection des primes de la valeur du point et fixation de leur montant en euros, tous les salariés concernés seront donc perdants,
- ☛ Quand à l'assiette de calcul proposée, elle entraîne une perte financière des minima dès le coefficient 205.

Non seulement les réponses patronales ne répondent pas aux exigences des 5 Organisations Syndicales, mais elles relèvent purement et simplement de la provocation, notamment à vouloir expérimenter une grille de salaire totalement déstructurée pour nous amener à négocier annuellement 23 valeurs de points différentes.

***Lors de la prochaine réunion du 24 Avril 2013, nous ne manquerons certainement pas de répondre comme il se doit à l'UIC, et nous envisagerons d'une suite à donner si l'UIC n'entend pas les revendications des 5 Organisations Syndicales.***

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*